

RETRAITÉS

46, avenue d'Ivry
75647 PARIS cedex 13

☎ 01 40 63 27 31

Fax: 01 40 63 29 09

Secrétariat : Claudine CAUQUIS

☎ : 01.40.63.27.10

Marie-Élisabeth TOTELE

☎ : 01.40.63.29.12

enretraite@snes.edu

Paris, le 20 février 2009

Aux Secrétaires et Trésoriers de S1 Retraités
Aux membres du Collectif National des retraités
SNES

Au Secrétariat Général

A Anne FERAY secrétaire nationale

A Gérard ASCHIERI, secrétaire général de la FSU

AC/RJ/RN/GD/CC-02-09

CIRCULAIRE N°6

Cher(e) camarades,

I - Une note rapide à propos de l'action du 19 mars et de l'ajustement des pensions
qui se prépare à Bercy et interviendra le 1^{er} avril 2009.

Après la rencontre avec le président de la République, et les réponses insuffisantes, l'action engagée dans l'unité devrait se poursuivre.

Les huit organisations syndicales se rencontrent la semaine prochaine pour en déterminer les modalités, les informations seront dans l'US.

II - Trouvez ci-dessous plusieurs textes en annexes :

** les annonces du président de la république qui peuvent concerner des retraités.

** le communiqué de presse de la SFR concernant la prévision d'ajustement des pensions, notamment le calcul que fait Woerth pour 2008 et l'invitation à rencontrer assez vite les UCR et FGR-FP locales pour s'exprimer ensemble et poursuivre les actions engagées.

** une partie de la récente circulaire Fonction Publique précisant le mécanisme, que nous contestons : pour 2008 les ministres évoquent un ajustement de 1,1%.

** l'article des échos (du mois dernier) contenant l'annonce gouvernementale sur les pensions

** la circulaire 33 de la FGR

III -responsables académiques : un rappel

Le collectif national «retraités» se réunira comme prévu et annoncé en début d'année, du 26 mai (14h30) au 27 mai (16h)

Réservez votre billet de train (prem's ou senior) et aussi votre chambre d'hôtel (Hôtel le Baron par exemple 01-45-85-33-33) pour être assurés d'avoir un tarif réduit et un hébergement à un prix convenable

IV - annonce particulière (?)

Nous est arrivée, via la FSU, la petite annonce du Québec **réservée à des retraités**.

Faute d'avoir pris des dispositions particulières pour ce type d'information nous la répercutons : c'est la première et dernière fois !

Bien cordialement,

Annie Clavel

Robert Jacquin

Secrétaires de catégorie

Dernière minute !

Nous recevons les premiers amendements « retraités » aux textes des prérapports faits par les congrès académiques. PENSEZ tous à nous les transmettre pour faciliter le travail d'avant congrès qui est assez lourd !

Parmi les annonces du Président de la République :

Réduction d'impôts

Elle concerne les personnes assujetties à la première tranche de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire celles dont les revenus fiscaux annuels sont compris entre 5 852 et 11 673 euros. Ces contribuables seront exonérés des deux tiers provisionnels restant à payer en 2009, soit plus 200 euros en moyenne par foyer.

Attribution de "bons d'achat" de service à la personne D'un montant de 200 euros, cette aide concernera, entre autres, les personnes percevant l'Allocation personnalisée à l'autonomie ainsi que les parents d'enfants handicapés.

COMMUNIQUE FSU - Les Lilas le 17 fév 2009

RETRAITES : LE MINISTRE PERD LA MEMOIRE

Après les mobilisations du 29 janvier la Section Fédérale Retraités de la FSU appelle les retraités à se mobiliser massivement pour la nouvelle journée interprofessionnelle du 19 mars. Attachés à la défense des services publics, des systèmes de soins et de protection sociale solidaires, ils seront aux côtés des salariés pour exiger une autre politique sociale du gouvernement apte à relancer la consommation populaire et la croissance.

Les retraités seront aussi dans l'action pour rafraîchir la mémoire du ministre Eric Woerth. Leur pension n'a été revalorisée que de 1,1% au 1 janvier 2008 et non 1,6% comme il l'affirme dans ses calculs. Le « coup de pouce » de septembre a porté l'ajustement en moyenne annuelle à 1,3% loin des 2,8% d'inflation constatés par l'INSEE. Une revalorisation de 1,5% est donc nécessaire au titre du seul maintien du pouvoir d'achat pour 2008. La mesure de revalorisation doit aussi prendre en compte l'inflation prévisionnelle moyenne pour 2009 et des mesures de rattrapage.

Les retraités sont d'autant plus sensibles que pour nombre d'entre eux la pension nominale a baissé en janvier en conséquence du changement de valeur des plafonds d'exonération de la CSG.

La SFR FSU appelle ses sections départementales à initier des démarches unitaires afin de favoriser les appels communs pour le 19 mars, multiplier les initiatives auprès des préfetures, des élus sur leurs revendications en matière de pouvoir d'achat (pensions) pendant le mois de mars, période où le gouvernement doit arrêter sa décision pour la revalorisation d'avril que nous demandons avec effet rétroactif au premier janvier.

Des milliards d'euros sont distribués aux banques ou aux groupes automobiles, preuve que l'argent existe pour assurer aux retraités un pouvoir d'achat qui leur permette de vivre, se loger, se soigner.

La circulaire fonction publique :

Paris, le 29 janvier 2009

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique

et le secrétaire d'État chargé de la
fonction publique

à

Monsieur le chef du service des pensions
du ministère de l'économie

Mesdames et Messieurs les responsables
des services de pensions ministériels

Monsieur le directeur général de la
comptabilité publique

Monsieur le directeur général de la
Caisse des dépôts et consignations

Objet : Application pour 2009 aux agents relevant du code des pensions civiles et militaires de l'État, du régime des pensions des ouvriers des établissements Industriels de l'État ou affiliés à la CNRACL, des différentes revalorisations prévues aux articles L 16, L 17, L 22, L 28, L 30 et L50 du code des pensions civiles et militaires de retraite.
Circulaire n° 2180.

1. L'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite est modifié par l'article 79-II de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Le nouvel article L16 prévoit désormais que « *les pensions sont revalorisées dans les conditions prévues à l'article L. 161-23-1 du code de la sécurité sociale* ». Pour sa part, l'article L. 161-23-1 du code de la sécurité sociale lui-même modifié par l'article 79-1 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit que :

« Le coefficient annuel de revalorisation des pensions de vieillesse servies par le régime général et les régimes alignés sur lui est fixé au 1^{er} avril de chaque année, conformément à l'évolution prévisionnelle en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac prévue, pour l'année considérée, par une commission dont la composition et les modalités d'organisation sont fixées par décret.

Si l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année considérée établie à titre définitif par l'Institut national de la statistique et des études économiques est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé à un ajustement du coefficient fixé au 1^{er} avril de l'année suivante. égal à la différence entre cette évolution et celle initialement prévue.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa et sur proposition d'une conférence présidée par le ministre chargé de la sécurité sociale et réunissant les organisations syndicales et professionnelles représentatives au plan national dont les modalités d'organisation sont fixées par décret, une correction au taux de revalorisation de l'année suivante peut être proposée au Parlement dans le cadre du plus prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. »

En application du nouvel article L16, la revalorisation des pensions pour 2009 sera effective au 1^{er} avril 2009. Aucune revalorisation n'interviendra au 1^{er} janvier 2009.

En revanche l'article 6 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, prévoit que « *par dérogation aux dispositions [...] de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite dans [sa] rédaction antérieure à la présente loi, les pensions [...] liquidées avec entrée en jouissance antérieure au 1^{er} septembre 2008 [...] ainsi que les prestations dont les règles de revalorisation en vigueur au 1^{er} septembre 2008 sont identiques, sont revalorisées au 1^{er} septembre 2008 du coefficient de 1,008. Ce coefficient ne se substitue pas au coefficient de 1,011 appliqué au 1^{er} janvier 2008.* »

En conséquence, les pensions, soldes de réforme et rentes d'invalidité sont revalorisées de 0,8 % à compter du 1^{er} septembre 2008.

[...]

L'article du quotidien Les Echos :

Retraite : vers une augmentation de 2,1% au 1^{er} avril

Le ministre du Budget, Éric Woerth, a annoncé mercredi au Sénat que les pensions de retraite allaient augmenter de 2.1 % à compter du 1^{er} avril "si les prévisions d'inflation pour 2009 sont confirmées". Le gouvernement table pour l'instant sur une inflation moyenne de 1,5 % cette année. La revalorisation intégrerait cette hausse des prix, et aussi un rattrapage de 0,6 point tenant compte d'une inflation plus forte que prévu en 2008 comme le prévoit la loi. Cette prévision de hausse pour 2009 pourrait néanmoins être corrigée si les prévisions d'inflation pour l'année sont à nouveau revues à la baisse d'ici au 1^{er} avril. Ce qui est très probable. En maintenant une progression de 2.1 %, le gouvernement donnerait, de facto, un coup de pouce aux retraités. La CFIDT-retraités a demandé hier une augmentation des pensions qui maintienne au minimum le pouvoir d'achat. Nous resterons vigilants sur l'application des règles permettant aux retraités d'avoir leur dû".

Les Echos.fr 23/01/09

Circulaires FGR 2008/2009 : N°33 (12.2.2009)

Origine : Annick Merlen

Destinataires : Sections départementales, Syndicats, groupements, CE

Objet : Action interprofessionnelle du 19 mars

Réf : C33 – 19 MARS

L'ESSENTIEL : La FGR-FP s'associe à l'action du 19 mars. Synthèse des réponses à notre enquête sur le 29 janvier.

19 MARS

La FGR-FP est solidaire de la « journée d'action interprofessionnelle » décidée par les huit organisations syndicales ayant appelé à l'action du 29 janvier.

Nous appelons l'ensemble de nos adhérents, et au-delà tous les retraités, à participer aux actions qui seront organisées localement.

Le Courrier du Retraité N° 150, début mars, lancera un appel à participer à cette journée.

Localement vous utiliserez les moyens habituels pour signaler la participation de la FGR-FP.

En pièce jointe, le communiqué commun des organisations syndicales.

29 JANVIER

La journée du 29 janvier est un beau succès pour les syndicats. Plus d'un million de personnes, voire deux, sont descendues dans la rue pour dire leur colère contre les frasques de la finance, le capitalisme libéral et l'injustice que la crise entraîne et pour défendre l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et le service public.

Nous avons reçu 56 réponses des sections départementales à l'enquête que nous avons lancée.

Les nombreuses coupures de presse que vous avez envoyées, témoignent d'une bonne couverture médiatique de l'action.

Nature de l'action

Des manifestations dans tous les départements et dans une très grande majorité d'entre eux, les lieux de rassemblement étaient multiples.

Quelques conférences de presse communes, distribution de tracts sur les marchés, communiqué de presse mais très peu d'audiences et de dépôts de motion nous ont été signalés.

Nombre de manifestants

Dans tous les départements, ils étaient plusieurs milliers. Il était donc difficile de recenser les retraités, en particulier les adhérents de la FGR-FP qui défilent le plus souvent derrière les banderoles de leurs syndicats respectifs. Mais une forte présence des retraités est indéniable.

Déroulement de l'action

Partout une unité et une mobilisation remarquable ont été soulignées, de même qu'une présence en nombre de salariés du privé.

Il n'y eut le plus souvent qu'une seule prise de parole sur la base de la déclaration commune du 5 janvier.

Il a été plusieurs fois regretté que les revendications des retraités soient passées inaperçues.

Suite à donner

Il ne faut surtout pas relâcher la pression.

Une « suite » sera très probablement indispensable. Elle doit impérativement se mettre en place avec les actifs et dans l'unité. Une manifestation de retraités serait inévitablement décevante après ce mouvement d'ampleur.

Par contre les retraités peuvent continuer à mener leurs actions spécifiques (courriers, pétitions, rencontres avec les élus...)

Le communiqué de Presse de la FSU sur la loi Hôpital-Santé-Patients-Territoires
le 11 fév 2009

Le débat sur le projet de loi «hôpital, patients, santé, territoires» s'est ouvert cette semaine à l'Assemblée. La FSU exprime à cette occasion son opposition à ce projet, piloté par des objectifs essentiellement comptables et la volonté de voir privatiser notre système de santé. Alors que de vraies questions se posent quant à l'organisation du système de santé, que les besoins ne sont pas couverts sur l'ensemble du territoire, que la loi précédente et l'instauration de franchises ont encore accentué les renoncements aux soins, le projet donne de très mauvaises réponses aux besoins exprimés tant par les professionnels de santé, que les patients, ou contourne ou évacue de nombreux problèmes.

La FSU souhaite mettre en avant la question cruciale de l'égalité d'accès aux soins, dans le cadre d'un service public de qualité. Or, non seulement le projet de loi instaure de nouvelles «délégations de missions de service public» au secteur privé lucratif, ce que nous contestons, mais il renforce les inégalités territoriales. Il évacue la question pourtant centrale de l'installation des médecins, refuse d'admettre la nécessité de maintenir un maillage suffisant d'hôpitaux de proximité, dont les fermetures continuent malgré l'opposition des populations. Avec le projet de gouvernance de l'hôpital, il entend faire gérer l'hôpital public, qui souffre pourtant d'abord de la pénurie des personnels, comme une entreprise privée dirigée par un «patron», au nom de la rentabilité, au détriment de la qualité, de l'efficacité, du bien-être des patients.

Rien n'est réellement prévu pour favoriser le travail en équipe des professionnels de santé, aucune réflexion n'est amorcée pour avancer vers un mode de rémunération des médecins moins productiviste en actes, et aucune mesure n'est proposée pour lutter efficacement contre les scandaleux dépassements tarifaires, qui renforcent encore les profondes inégalités sociales de santé, d'autant que la prévention indispensable reste le parent pauvre de notre système de santé.

Pour la FSU, la réduction des missions des personnels des DDASS et des DRASS, peu à peu mises sous la coupe des préfets, confirme un abandon par l'État de ses missions de contrôle et de garantie d'équité sur les territoires.

La mise en place des Agences Régionales de Santé est surtout un moyen pour le gouvernement de contrôler l'ensemble du système et notamment les dépenses, au rebours d'une démocratie

sanitaire qui reste à construire. Le rôle des conférences de santé devrait être revalorisé. Quant au rôle des représentants des assurés sociaux, il est marginalisé dans cette construction. La FSU estime qu'il devrait être au contraire renforcé et légitimé par des élections permettant un grand débat citoyen sur le système de santé, ses objectifs, son financement. Elle est prête à participer à ce débat avec l'ensemble des acteurs, ainsi qu'aux mobilisations unitaires sur ces questions.

ANNONCE PARTICULIERE

APPARTEMENT À LOUER À LONGUEUIL SUR LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL

Du 1^{er} juin au 11 octobre 2009 inclus
(minimum 4 semaines)

Cette annonce s'adresse à des personnes, non-fumeuses, silencieuses, propres, ordonnées et respectueuses des gens et des objets, car c'est mon propre appartement que je sous-loue.

En effet, de juin à octobre je vis dans mon chalet situé à 120 km de Longueuil et la sous-location devrait me permettre d'amortir mes frais mensuels, sans plus!

Il s'agit d'un appartement tout confort, pour deux personnes maximum, climatisé, avec moquette mur à mur, un salon-salle à manger, une chambre à coucher, une cuisinette bien équipée (vaisselle complète, réfrigérateur, cuisinière électrique, lave-vaisselle) une salle de bains, un grand balcon au 6^{ème} étage avec vue sur le fleuve St-Laurent, un garage, une piscine extérieure et un ascenseur. À l'étage, vous avez accès à une buanderie payante avec lave-linge et sèche-linge.

Vous disposerez du téléphone, d'un téléviseur HD 32 pouces avec 50 chaînes et d'Internet haute-vitesse illimité.

Le métro Longueuil est situé à 15 minutes à pied ou à 5 minutes avec un des quatre autobus qui passent devant mon immeuble. Le métro ou la voiture vous amèneront au centre-ville de Montréal en 15 minutes.

Si besoin était, je me rendrais disponible pour aller vous chercher à l'aéroport et vous ramener. Si vous le désiriez, je pourrais également répondre à vos questions pendant votre séjour. 800 € / 4 semaines, la moitié payable au moment de la réservation et le reste à l'arrivée. Vous pouvez communiquer avec moi à l'adresse suivante : mhprat@sympatico.ca